

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 30.06.2010 - N° : 4 / 2010

Présidence	Antoine Ruppen
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente de Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	23:43

Scrutateurs: M. Bernard Mettraux
Mme Géraldine Lauper

Présences: 51 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme Masserey Jobin Isabelle et M. Yerly Yvan

Invité : M. Olivier Wyser du quotidien " La Liberté "

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 23 du 11 juin 2010, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par le syndic. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, le président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le président salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. La parole n'est pas demandée.

4.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2010 (ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale)

3. Planification financière : présentation

4. Budget des investissements 2010 (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

4.1. Nouvelle nomenclature des rues
Rapport de la commission financière
Vote du crédit y relatif

4.2. Amélioration de l'acoustique à la salle polyvalente
Rapport de la commission financière
Vote du crédit y relatif

- 4.3. Isolation des combles du bâtiment de l'école d'Onnens
Rapport de la commission financière
Vote du crédit y relatif
- 4.4. Crédit d'étude pour les investissements prioritaires dans le cadre de l'évacuation des eaux usées
Rapport de la commission financière
Vote du crédit y relatif

5. Approbation de la mise à jour des règlements communaux relatifs à la distribution de l'eau potable, à la gestion des déchets et à l'évacuation et à l'épuration des eaux : adjonction d'un article concernant la facturation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

6. Divers

- 6.1. Présentation des projets du conseil communal
- 6.2. Questions de l'Assemblée

4.2. Promotion des nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Seul un citoyen a atteint sa majorité depuis la dernière assemblée communale, il a été invité à participer à la présente assemblée; cependant, il n'est pas présent.

4.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2010

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

4.4. Plan financier

Point 3 - Planification financière : présentation

Le président présente la planification financière. En préambule, il explique que le programme pour la planification financière doit encore subir des améliorations. Une séance de travail a eu lieu à la fin du printemps avec les financiers de différentes communes (Fribourg, Bulle, Neyruz et La Brillaz ainsi que des communes vaudoises) afin de discuter des améliorations à apporter.

La planification financière est une exigence légale ; elle vise à informer l'Assemblée communale. Il ne s'agit pas des budgets des 5 prochaines années; le plan financier a pour but de dégager des tendances.

La planification financière doit présenter :

- Les résultats des comptes apurés
- L'évolution du cash flow et de la marge nette d'autofinancement (MNA) des 5 dernières années
- Les ratios relatifs à la situation financière de la commune (standard Scom)

- Le tableau des investissements planifiés selon les priorités et la faisabilité
- Les résultats de la planification (MNA, cash flow prévisionnels)
- L'évolution de la capacité d'investissement

Le président informe que le conseil communal possède des chiffres pour élaborer les projets d'investissement, il doit encore les affiner et déterminer les priorités avant de les présenter à l'Assemblée communale au mois de septembre 2010. **Le président** annonce que, selon les indicateurs financiers du service des communes, la situation financière actuelle de la commune est bonne. **M. Frédéric Morel** demande si les CHF 1'500'000.- disponibles dans la trésorerie d'après le plan financier sont vraiment disponibles ou s'ils sont bloqués. **Mme Brigitte Eltschinger** confirme que ce montant est disponible et qu'il se trouve sur un compte bancaire (CHF 500'000.- pour les abris de protection civile et 1 million pour les prochains investissements (école, routes)). **Le président** précise que la commune dispose d'assez de liquidités et qu'elle n'aurait pas eu besoin de renouveler la totalité de l'emprunt de CHF 1'900'000.-; cependant, vu les très intéressants taux actuels, il a décidé de renouveler cet emprunt, ce qui lui assure une charge financière très favorable pour les 10 prochaines années.

M. Laurent Maudry, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" **Préambule**

La Commission financière n'a pas à livrer formellement de rapport à l'attention de l'Assemblée de commune concernant la planification financière. Par contre, la Commission doit prendre position sur le projet de planification que lui soumet le Conseil communal. Et sur la base de cette prise de position, le Conseil communal adopte la planification financière, en tenant compte ou non des remarques ou propositions de la Commission financière.

A ce jour, la planification financière demeure à l'état de projet. La Commission financière a pris position en février 2010 sur ce projet qui, depuis, n'a pas été modifié. Au vu de l'avancement des travaux et d'entente avec le Conseil communal, la Commission financière vous livre ici un résumé succinct de sa prise de position.

Commentaires concernant le projet de planification financière

De manière synthétique, la prise de position de la Commission financière adressée au Conseil communal en février dernier peut se résumer ainsi :

- *Le travail réalisé pour parvenir à élaborer le projet de planification financière a été important. L'appui à cette tâche par des outils informatiques spécifiques n'a pas répondu aux attentes ; ce qui n'a pas facilité la tâche.*
- *Au niveau des résultats financiers attendus, le projet de planification laisse apparaître une dégradation massive de la situation, qui conduit à un excédent de charges supérieur à 1 mio de francs dès 2014.*
- *La dette brute est multipliée par deux sur la période, dépassant 16 mio de francs dès 2013.*
- *Cette évolution, fortement négative et préoccupante, provient essentiellement de l'impact généré par l'importance des investissements prévus.*

Sur ces constats, la Commission a invité le Conseil communal à réexaminer le projet afin d'améliorer les perspectives de résultats. Elle a notamment proposé trois axes de réflexions :

- *Il convient tout d'abord de revoir le volume des investissements prévus, qui se situent largement au-delà des possibilités de notre commune. Le projet d'école est*

directement concerné, dans la mesure où il s'agit de l'investissement le plus conséquent. A ce titre, la Commission financière a déjà exprimé son souci que l'étude en cours ne débouche sur un projet trop onéreux pour notre commune. Des alternatives à une construction en dur doivent être examinées, de manière approfondie, à l'exemple de réalisations dans d'autres communes;

- Ensuite, l'importance des déficits attendus contraindrait la commune à une augmentation du coefficient d'impôt. La question doit être examinée, en tenant compte du poids déjà élevé de la fiscalité de notre commune par rapport aux communes voisines.
- Enfin, les perspectives doivent inciter à des réflexions quant à l'exploitation d'éventuelles possibilités d'économie ou de rationalisation dans les dépenses courantes de la commune.

Sur la base de ces considérations, de premières discussions ont déjà eues lieu entre le Conseil communal et la Commission financière, sans que pour l'heure le projet de planification ne soit modifié.

Compte tenu des exigences légales en la matière, mais surtout au vu des projets d'investissements qui seront soumis à l'Assemblée d'ici quelques mois, il est impératif que le projet de planification financière soit actualisé et mené à terme. Il n'est en effet plus concevable de poursuivre une politique d'investissement sans cet instrument, exigé de surcroît par la loi."

Le président précise que le conseil communal a pris bonne note des points soulevés par la commission financière et qu'il y travaille. Il explique qu'un nouveau règlement concernant l'évacuation des eaux usées prévoira non seulement l'autofinancement par les taxes mais également le financement des investissements. **M. Eric Fontaine** demande pourquoi le conseil communal ne fournit pas l'estimation réelle des coûts de la nouvelle école au 30 juin 2010. **Le président** explique que le conseil communal a décidé de présenter l'état de la planification financière avec les chiffres non retravaillés ; les chiffres affinés seront présentés en septembre 2010. **M. Dominique Romanens** demande quel est le montant total des investissements pris en compte. **Le président** répond environ CHF 6'000'000.-.

4.5. Budget annuel

Point 4 - Investissements et financements

Budget des investissements 2010

Le président annonce que les quatre investissements qui vont être soumis au vote sont prioritaires et quasiment déjà financés; cependant, ils n'ont pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

4.1 Nouvelle nomenclature des rues

Mme Laure Kalberer, conseillère communale, informe que les noms et les numéros de rues des villages de Lentigny et de Lovens ont été approuvés définitivement par le canton. Il s'agit maintenant d'installer le matériel d'indication.

Le coût de cette opération s'élève à CHF 23'000.-, soit CHF 14'999.- pour les panneaux et les plaquettes et CHF 8'000.- pour les mâts et le béton. Le travail de pose sera exécuté par les employés communaux. Le financement se fera par le biais de la

trésorerie dans l'exercice 2010, avec prélèvement sur la réserve " nouvelle mensuration ". Il n'y aucune charge de fonctionnement.

M. Bertrand Morel, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Préambule

La Commission financière a pris connaissance des projets d'investissements soumis au vote de l'Assemblée de commune. Elle a examiné les projets sur la base des dossiers que lui a remis le Conseil communal.

La Commission préavise les différents projets comme suit :

Nouvelle nomenclature des rues

Le crédit demandé se monte à 23'000.- francs pour la fourniture et la pose de panneaux de rues.

Le financement de l'investissement sera réalisé au moyen de la trésorerie courante de la commune et l'investissement sera directement amorti par un prélèvement sur une réserve du bilan.

Sur la base des informations qu'elle a reçues, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'Assemblée à l'accepter."

L'Assemblée communale accepte l'investissement à 50 oui contre 0 non.

4.2 Amélioration de l'acoustique à la salle polyvalente

M. Pasqual Auer, conseiller communal, explique qu'une étude de l'acoustique de la salle polyvalente a été faite par l'entreprise Acoustica. La solution proposée pour l'amélioration de cette acoustique consiste à perforer une grande partie des panneaux MDF existants, à améliorer l'isolation thermique et à poser un voile acoustique. Après ces travaux, les normes SIA seront respectées (réverbération à 2 secondes (salle vide)); l'entreprise Acoustica garantit le résultat. Les travaux se feront durant cet été, avec la participation des employés communaux. Cette amélioration apportera une plus-value indéniable à la salle polyvalente. Le bureau d'architecture Rosset a admis une part de responsabilité et, outre les services qu'il n'a pas facturés à la commune, il participera à l'investissement. Dans un deuxième temps, des travaux similaires pourraient être faits sur les panneaux de la salle Mora.

Le coût total de cette amélioration s'élève à CHF 50'000.-. La part à charge de la commune est de CHF 35'000.-, dont CHF 4'000.- seront pris sur le compte de fonctionnement 2010 et CHF 31'000.- seront financés par la trésorerie dans l'exercice 2010, avec prélèvement sur le réserve " bâtiments ".

M. Raphaël Devaud demande si la commune possède toutes les garanties quant au résultat des travaux d'amélioration. **M. Marcel Gaille** suggère de se prémunir de mauvaises surprises en instaurant une phase d'essai. **M. Eric Fontaine** estime que si l'installation actuelle ne répond pas aux normes SIA, il ne revient pas à la commune d'assumer quasiment tous les frais de démontage et de montage des panneaux. **Le président** précise que le choix des panneaux a été fait par le conseil communal, via la commission de bâtisse, et qu'en ce sens, l'architecte ne peut pas en être tenu responsable. **M. Hubert Fragnière** demande à combien s'élevait le poste de l'acoustique dans le devis de construction et si les travaux d'amélioration vont toucher l'installation électronique. **Le président** répond que l'installation électronique ne sera pas touchée; quant au montant du poste " acoustique ", il ne peut pas fournir le chiffre

de tête; il précise cependant qu'il correspond aux travaux effectués. **M. Gilles Aubonney** demande pourquoi le montant de CHF 50'000.- est mis au vote alors que la commune doit prendre en charge seulement CHF 35'000.-; il craint que voter CHF 50'000.- donne la possibilité au conseil communal d'utiliser les CHF 15'000.- de différence sans avoir à le justifier. **Le président** annonce que le vote portera sur CHF 31'000.- seulement.

M. Bertrand Morel, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Amélioration de l'acoustique à la salle polyvalente

L'ensemble des travaux visant à améliorer l'acoustique de la salle polyvalente est devisé à 50'000.- francs. L'investissement permettra de corriger un défaut majeur de la salle, qui présente d'importants problèmes d'acoustique. Jusqu'à aujourd'hui en effet, notre salle polyvalente ne répond pas aux attentes en termes de polyvalence, en raison de la réverbération des sons. Les travaux prévus doivent permettre de corriger cette imperfection et d'améliorer les fonctionnalités de notre salle.

Les dépenses prévues sont réparties en plusieurs parties, comme l'a exposé le Conseil communal. En finalité, le montant à charge de la commune se compose de deux éléments :

- *D'une part de l'étude acoustique, qui a déjà été payée par le compte de fonctionnement ;*
- *D'autre part, des travaux à proprement parlé, devisés à 40'000.- francs et des prestations de l'architecte pour 6'000.- francs.*

Compte tenu de la participation de l'architecte à ces coûts, pour 15'000.- francs, le crédit nécessaire à la couverture des dépenses à charge de la commune se monte à 31'000.- francs. C'est sur ce montant que l'Assemblée doit se déterminer.

Le financement de l'investissement sera réalisé au moyen de la trésorerie courante de la commune et l'investissement sera directement amorti par un prélèvement sur une réserve du bilan.

Au vu de ces éléments, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'Assemblée à accepter un crédit de 31'000.- francs pour l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente ".

L'Assemblée communale accepte l'investissement de CHF 31'000.- à 44 oui contre 5 non.

4.3 Isolation des combles du bâtiment de l'école d'Onnens

Pour des raisons d'augmentation (prévue) du nombre des écoliers, le cercle scolaire a besoin d'une salle de classe supplémentaire pour l'année scolaire 2010-2011. La commune de Corserey ne peut plus mettre à disposition de salle supplémentaire; la commune de La Brillaz doit donc trouver une solution dans ses propres bâtiments. La solution la plus économique consiste à changer l'affectation de l'actuelle salle des ACT au rez-de-chaussée du bâtiment historique d'Onnens, ce qui implique le relogement des cours ACT. Les combles du même bâtiment à Onnens accueillent actuellement les cours d'ACM et une salle d'appui séparée et il est possible d'y reloger les cours ACT. Une réfection de l'isolation des parois et des plafonds est cependant nécessaire (la bise refroidit passablement les locaux actuellement). Afin de garantir la disponibilité des locaux scolaires pour la rentrée d'août 2010, il est essentiel que ces travaux se déroulent durant ces prochaines vacances d'été.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 93'000.-, y compris la participation des employés communaux pour une partie des travaux. Le financement se fera par le biais de la trésorerie de l'exercice 2010, avec prélèvement sur la réserve " bâtiments " (sous déduction du montant de la participation des employés communaux). Quant aux charges de fonctionnement, la perte d'intérêts est négligeable.

M. Eric Fontaine demande pourquoi ces travaux, qui visent pourtant à un gain d'énergie, ne sont pas subventionnés. **M. Pasqual Auer** explique que le bâtiment nécessite une rénovation complète et que, comme les subventions ne sont versées qu'une seule fois, elles seront sollicitées lors de la rénovation complète sachant que les vitrages sont plus largement subventionnés que la toiture. **M. Moïse Magre** croit savoir que les subventions peuvent être allouées par poste (vitrage, toit, etc.). **Le président** informe que le conseil communal se renseignera à ce propos et qu'il en tiendra informée l'Assemblée communale. **M. Raphaël Devaud** constate que les employés communaux sont prévus pour effectuer beaucoup de travaux (acoustique, combles et nomenclature) et tout cela durant les vacances d'été.

M. Antoine Rochat, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Isolation des combles du bâtiment de l'école d'Onnens

Le Conseil communal demande un crédit pour améliorer l'isolation de la toiture d'une partie du bâtiment abritant l'école à Onnens. Le crédit demandé se monte à 93'000.- francs, non déduits les travaux qui pourraient être réalisés par les employés communaux.

Le dossier de projet qu'a reçu la Commission financière détermine l'estimation des coûts sur une seule offre. La Commission estime que pour un investissement proche de 100'000.- francs, il est indispensable de pouvoir apprécier le projet au moyen d'offres comparatives. Sans cela, il lui est impossible de déterminer si la dépense proposée est économiquement défendable par rapport au but recherché.

Au vu de l'importance du montant, et compte tenu du fait que les locaux en question demeurent utilisables en l'état, moyennant des désagréments évidents, la Commission invite le Conseil communal à étayer le dossier et à affiner l'évaluation des coûts au moyen d'offres complémentaires.

Sur la base de ces considérations, la Commission financière n'est pas en mesure de préavis favorablement cette demande de crédit. Elle émet ainsi un préavis négatif et invite l'Assemblée à refuser le crédit qui lui est proposé ".

Le président informe que le conseil communal reconnaît le bien-fondé de la remarque de la commission financière; il n'est effectivement pas possible de procéder à une comparaison. Sur cette base, le conseil communal a mené une réflexion et il a décidé de maintenir sa proposition d'investissement, ceci pour ne pas trop prêter les enfants. **Mme Sonia Marilley** demande où les cours auront lieu en cas de refus de l'investissement par l'Assemblée. **Le président** répond que les élèves travailleront malgré tout dans les combles. **M. Albert Dupré** aurait souhaité que la demande soit étayée de photos. **Le président** explique que cela n'aurait pas apporté plus d'éléments. **M. Eric Fontaine** demande à quel taux sera occupée cette salle. **Pasqual Auer** déclare qu'il est prévu que l'ensemble des cours ACT-ACM soient donnés dans cette salle; les locaux actuels mis à disposition par la commune de Corserey n'offrent pas les conditions adéquates pour les travaux ACT-ACM. **M. Raphaël Devaud** estime qu'il aurait fallu que l'Assemblée communale puisse décider sur la base de 2-3 variantes car, en l'état, il n'a pas de choix. **Le président** précise que, dans le présent cas, la question n'est pas de

définir si la salle retenue est la solution mais de déterminer si le devis établi est correct. **M. Antoine Rochat**, président de la commission financière, tient à préciser que la seule offre en possession du conseil communal a été établie en novembre 2009 et que les autres offres ont été sollicitées en avril 2010, alors que les entreprises avaient leurs carnets de commandes pleins, il peut en être déduit que les prix offerts à cette période sont plutôt élevés. **Le président** rappelle que le 1^{er} devis a été demandé afin d'avoir une première idée des coûts. Lors de l'appel d'offres, il s'est avéré que l'entreprise qui avait fait la 1^{ère} offre n'a pas accepté de détailler son offre, une autre entreprise n'a tout simplement pas fait d'offre et la troisième est celle qu'a retenue le conseil communal. **M. Jean-Pierre Papaux** demande si entre l'offre globale de la 1^{ère} entreprise et l'offre retenue, il y a des comparaisons possibles. **Le président** explique que le conseil communal a cherché à le faire mais que cela n'a pas été possible. **M. Eric Fontaine** demande si les totaux des offres se tiennent. **Le président** déclare qu'il est difficile de comparer des totaux alors que l'on ne sait pas ce qu'ils comprennent. **M. Raphaël Devaud** demande combien de temps ces combles seront affectés aux cours ACT-ACM. **M. Pasqual Auer** estime qu'ils seront utilisés durant deux ans, cependant l'investissement est fait pour le long terme étant donné que le reste du bâtiment devra également être rénové. **M. Raphaël Devaud** demande pourquoi ne pas utiliser une des salles de l'administration communale. **M. Pasqual Auer** explique que dès qu'une salle est mise à disposition de l'école, pour des raisons de confidentialité, elle ne peut plus être utilisée par d'autres personnes ou groupes. **M. Dominique Romanens** constate que le seul problème de la commission financière est l'absence de comparaison possible entre différentes offres; l'aménagement de salle à proprement parlé n'est pas remise en cause. **Mme Margot Volery** demande si la charpente est en bon état, car les vieux bâtiments réservent parfois des surprises. **Le président** informe que les combles ont été vus par des professionnels. **M. Bertrand Morel**, en tant que citoyen, relève avec satisfaction que le conseil communal attribue les travaux à des entreprises de la commune.

L'Assemblée communale accepte l'investissement à 35 oui contre 9 non.

4.4 Crédit d'étude pour les investissements prioritaires dans le cadre de l'évacuation des eaux usées

M. Claude Marro, conseiller communal, présente, à l'aide de plans, la première phase d'assainissement des eaux usées selon le plan général d'évacuation des eaux. Les buts sont de diminuer les charges d'eaux claires arrivant aux STEP et d'éliminer les fosses septiques.

M. Frédéric Morel demande si le PGEE est un projet ou un avant-projet. **M. Claude Marro** déclare qu'il s'agit d'exigences cantonales. **M. Frédéric Morel** constate que les 3 bassins de rétention figurent toujours sur les plans. **Le président** explique que les carrés figurant sur les plans indiquent un volume de rétention à prévoir et non pas l'emplacement définitif de l'implantation; **le président** signale à M. Morel que cette information lui a déjà été communiquée. **M. Frédéric Morel** souhaite savoir si ces bassins seront mis à l'enquête. **Le président** répond affirmativement. **M. Eric Fontaine** constate alors qu'il n'est pas prévu que les habitations du futur quartier de la Grande-Fin soient équipées de bassins de rétention individuels. **Le président** déclare que c'est le plan d'aménagement de détails qui définira les éléments de rétention. **Mme Laure Kalberer** tient à rappeler que le PGEE n'est pas mis à l'enquête car il s'agit d'un plan directeur; il est mis en consultation et que toute construction devra faire l'objet d'une procédure de mise à l'enquête ordinaire; elle précise également que la rétention peut se faire de différentes manières (augmentation du diamètre des collecteurs, ...) et pas seulement via un bassin. **M. Moïse Magre** demande quand est-ce que les travaux seront réalisés. **M. Claude Marro** informe que l'ensemble des travaux se chiffre à

CHF 2'400'000.-. **Mme Margot Volery** demande si ce montant est prévu dans la planification financière. **Le président** répond affirmativement mais pas en priorité une.

M. Rolf Riedi, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" Crédit d'étude pour les investissements prioritaires dans le cadre de l'évacuation des eaux usées "

Selon les perspectives qui nous sont présentées, il apparaît que les besoins en investissements pour l'évacuation et le traitement des eaux usées seront très importants dans les années à venir. Une estimation grossière établie sur la base du PGEE quantifie ces besoins à près de 8 mio de francs, assainissement de la STEP non compris.

Il apparaît déjà aujourd'hui clairement que le besoin de financement sera très important, dans la mesure notamment où il n'existe quasiment plus de subventions de la part de la Confédération ou du canton pour ces tâches. En d'autres termes, il faut s'attendre à des augmentations significatives des taxes communales pour les eaux usées.

Le Conseil communal propose un crédit d'étude afin de déterminer les coûts des premières réalisations, au stade de l'avant-projet, pour un montant global de 25'000.- francs.

Le financement de l'investissement sera réalisé au moyen de la trésorerie courante de la commune et l'investissement sera amorti sur la durée.

Sur la base des informations qu'elle a reçues, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'Assemblée à l'accepter. "

Le coût de l'investissement s'élève à CHF 25'000.- qui sera financé par la trésorerie dans l'exercice 2010. L'amortissement se fera structurellement à raison de 15% sur 6 ans, soit une charge annuelle de CHF 3'750.-.

L'Assemblée communale accepte l'investissement à 39 oui contre 0 non.

Le président met au vote l'approbation du budget global 2010 révisé.

L'Assemblée communale accepte le budget global révisé à 36 oui contre 1 non.

4.6. Règlements communaux

Point 5 : mise à jour des règlements communaux relatifs à la distribution de l'eau potable, à la gestion des déchets et à l'évacuation et à l'épuration des eaux : adjonction d'un article concernant la facturation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La commune de La Brillaz est tenue de mettre à jour ses règlements communaux. En effet, au vu des recettes réalisées dans les dicastères de l'eau potable, de la gestion des déchets et de l'évacuation et de l'épuration des eaux, la commune a l'obligation de s'annoncer à l'administration fédérale des contributions. La demande d'affiliation auprès de l'Administration fédérale des contributions sera faite prochainement. Dès lors, cette dernière communiquera à la commune les services qui seront effectivement soumis à la TVA. Par conséquent, la commune doit prévoir, dans les trois règlements concernés, un article permettant l'encaissement de la TVA auprès des débiteurs concernés.

M. Gilles Aubonney s'étonne que la commune ne connaisse pas les taux auxquels elle va être imposée, ni sur quels montants; il signale qu'il y a la possibilité que l'imposition se fasse selon un taux forfaitaire. **Mme Brigitte Eltschinger** déclare qu'il revient à la

Confédération de décider si la commune est assujettie ou non, que le taux est de 7,6 % pour les eaux usées et les déchets et de 2,4 % pour l'eau potable; la fiduciaire doit encore faire parvenir les chiffres à la Confédération. **M. Albert Dupré** demande s'il est prévu des compensations. **Le président** explique que le conseil communal va tenter de faire baisser les frais de fonctionnement. **M. Bertrand Morel** demande s'il est possible de facturer des montants " toutes taxes comprises". **Le président** déclare que sans connaître les chiffres, cela est difficile.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'adjonction de l'article concernant la facturation de la TVA sur les règlements relatifs à la distribution de l'eau potable (art. 20 al. 2).

L'Assemblée communale approuve à 35 oui contre 1 non.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'adjonction de l'article concernant la facturation de la TVA sur les règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux (art. 7).

L'Assemblée communale approuve à 37 oui contre 0 non.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'adjonction de l'article concernant la facturation de la TVA sur les règlements relatifs à la gestion des déchets (art. 13 al. 3).

L'Assemblée communale approuve à 36 oui contre 0.

4.7. Divers

4.7.1. Point 6.1 - présentation des projets du conseil communal

Lors de la dernière assemblée communale, une personne a souhaité que les membres du conseil communal se présentent. Le conseil communal a aussi estimé qu'il serait judicieux de présenter les projets qu'il mène actuellement.

Chaque conseiller et chaque conseillère se présente et fournit des informations et des explications concernant ses dicastères et les dossiers en cours.

4.7.2. Point 6.2 - questions de l'Assemblée

M. Albert Dupré suggère que lors de la présentation des objets mis au vote, le conseil communal fasse un petit résumé afin que l'Assemblée puisse être au clair avant de voter. Il propose également qu'à l'issue d'une Assemblée communale, un verre de l'amitié soit servi et que les personnes puissent discuter et se rencontrer.

Le président remercie l'Assemblée et lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

Antoine Ruppen

Bernadette Frossard

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.